

vouloir trop bien faire...

Le mieux est, dit-on, l'ennemi du bien. La Commission de la Transparence aurait certainement dû méditer cet adage avant de rendre son avis sur l'empagliflozine, pour laquelle elle a jugé le service médical rendu "insuffisant" (en d'autres termes, ce médicament qui a reçu, entre autres, une AMM européenne, est considéré comme potentiellement toxique et n'offrant aucun bénéfice démontré). L'argumentaire est multiple : il est reproché à l'étude pivot EMPA-REG d'avoir été conçue en premier comme une étude de non-infériorité et non comme une étude de supériorité (rappelons que c'est à la demande de la FDA que les nouveaux anti-diabétiques doivent d'abord faire la preuve de leur innocuité cardiovasculaire) ; la Commission a aussi sélectionné des études provenant de bases de données administratives scandinaves (en oubliant toutes les autres) pour décrire un "signal" d'amputation des membres inférieurs plus élevé et un risque d'acido-cétose plus grand qu'avec les agonistes de GLP1; enfin, cerise sur le gâteau, la Commission considère, pour les diabétiques, "le besoin médical actuellement couvert par de nombreuses alternatives médicamenteuses". Dans la foulée, la Commission souhaiterait réévaluer le service médical rendu de la dapagliflozine et de la canagliflozine.

Rappelons simplement quelques faits:

- ✓ toutes les études récentes continuent de montrer la valeur pronostique défavorable indépendante du diabète chez les coronariens, tels que traités actuellement, en France comme ailleurs. Comment, dès lors, affirmer que le besoin médical est couvert?
- ✓ dans EMPA-REG, la recherche d'une supériorité statistique des bras empagliflozine groupés en comparaison du placebo était prévue a priori, à la condition que la non-infériorité soit d'abord démontrée sur le critère principal et le premier critère secondaire (ce qui a été le cas).
- ✓ le critère principal (décès cardiovasculaire, infarctus ou AVC) est réduit de façon significative (-14%); la mortalité toutes causes est diminuée de 32 % (HR 0.68, IC 95 % 0,49-0,77) et les hospitalisations pour insuffisance cardiaque de 35 % (HR 0.65, 0.50-0.85); les acido-cétoses sont numériquement plus fréquentes (1/2333 sous placebo, 4/4687 sous empagliflozine!...).
- ✓ dans EMPA-REG, DECLARE (dapagliflozine) et CREDENCE (canagliflozine) les amputations ne diffèrent pas par rapport au placebo. Elles sont plus élevées avec la canagliflozine dans CANVAS (6/1000 versus 3/1000), mais pas dans OBSERVE-4D, une très large base de données nord-américaine.
- ✓ dans l'ensemble des études, les acido-cétoses sont effectivement plus fréquentes sous gliflozines, mais il s'agit d'événements rares (environ 2 pour 1000 sous traitement versus 1 pour 1000 sous placebo).
- ✓ l'insuffisance cardiaque est réduite d'environ 30 % dans toutes les études, la fonction rénale est améliorée dans CANVAS, CREDENCE (canagliflozine) et DECLARE (dapagliflozine).
- ✓ enfin, une simple méta-analyse des grandes études randomisées (EMPA-REG, CANVAS, DECLARE, CREDENCE) montre une diminution très significative, de 15 %, de la mortalité globale (OR 0.85, IC 95 % 0.78-0.92). Vous trouverez davantage d'information sur le site www.e-cordiam.fr

Ainsi, on ne peut qu'être interloqué de voir la Commission de la Transparence préférer ne pas rembourser un médicament d'une classe thérapeutique qui réduit la mortalité globale, pour "éviter" un surrisque supputé d'amputation relevé dans une étude d'observation, dont les auteurs reconnaissent eux-mêmes les limites méthodologiques... En la matière, le mieux est certainement l'ennemi du bien. Comme on vient de s'en apercevoir de façon dramatique : les rénovations entreprises dans la cathédrale Notre-Dame ont finalement abouti à la catastrophe que l'on sait...

> Nicolas Danchin Rédacteur en chef

Liens d'intérêt de l'auteur : Subventions de recherche : Amgen, Astra-Zeneca, Bayer, Daiichi Sankyo, Eli-Lilly, MSD, Pfizer, Sanofi Honoraires pour conférences/consultance: Amgen, Astra-Zeneca, Bayer, BMS, Boehringer-Ingelheim, Lilly, MSD, Novo-Nordisk, Pfizer, Sanofi, Servier Rédacteur en chef Nicolas Danchin

Rédacteurs en chef adjoints

Michel Farnier Paul Valensi

Comité éditorial

Nadia Aissaoui Eric Bonnefoy Cudraz Serge Boveda Bertrand Cariou François Carré Bernard Charbonnel Caroline Chong-Nguyen Yves Cottin Sébastien Czernichow Erwan Donal Laurent Fauchier Bruno Guerci Pascal Gueret Yves Juillière Jean-François Leclercq Pascal Leprince Eloi Marijon Nicolas Meneveau Jean-Luc Monin Alfred Penfornis Ludivine Perdrix **Etienne Puymirat** Philippe Romejko

Coordination médicale Paule Guimbail

Contact commercial

Suzanne Ricard Tél.: +33 (0)1 47 22 52 20

Direction artistique Françoise Genton

Impression

JPA Imprimeurs 61 Rue Jean-Pierre Timbaud, 95190 Goussainville Tél.: 01 39 94 65 00 Origine du papier : Europe Taux de fibres recyclées : 30% Ptot: 0,01 KG / tonne





Cordiam est une publication d'Impact Médicom N° ISSN 2425-7249

Abonnement : 1 an : 55€ www.e-cordiam.fr

N° de CPPAP : 1121 T 92545 Dépôt Légal : à parution cordiam@impact-medicom.com 13-15, rue des Sablons

75116 Paris

Tél.: +33 (0)1 47 22 52 20 Fax: +33 (0)1 46 41 05 21 SARL au capital de 30 000€

Directeur de la publication et représentant légal Patricia Lhote

Associé

Patrick Wahby

AVRIL 2019